

mémoire

27 JANVIER 2016

CRC - 005M  
C.P. – P.L. 77  
L'immigration  
au Québec

# MÉMOIRE DE L'UMQ

PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DES RELATIONS AVEC  
LES CITOYENS DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS  
PARTICULIÈRES ET AUDITIONS PUBLIQUES SUR LE  
PROJET DE LOI N<sup>o</sup> 77, *LOI SUR L'IMMIGRATION AU  
QUÉBEC*



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

## TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES .....	i
PRÉSENTATION DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ).....	1
INTRODUCTION .....	3
1 LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS EN MATIÈRE D'IMMIGRATION.....	5
2 LA RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION.....	8
3 LES VILLES DÉSIGNÉES POUR L'ACCUEIL DE RÉFUGIÉS.....	10
CONCLUSION.....	11
SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS .....	12

## PRÉSENTATION DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Depuis sa fondation en 1919, l'UMQ représente les municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec. Sa mission est d'exercer, à l'échelle nationale, un leadership pour des gouvernements de proximité efficaces et autonomes et de valoriser le rôle fondamental des élus et élus municipaux. Ses membres, qui représentent plus de 80 % de la population et du territoire du Québec, sont regroupés en caucus d'affinité : municipalités locales, municipalités de centralité, cités régionales, grandes villes et municipalités de la Métropole.

*Le développement du Québec doit se faire dans l'exercice des meilleures compétences, dans la convergence des moyens, la reconnaissance et l'acceptation des différences entre les municipalités en s'appuyant sur la démocratie locale, la plus sensible, mais sans doute la plus fine, celle qui permet aux citoyens de s'engager à bâtir et non pas seulement et d'abord à bloquer et à s'opposer aux décisions déjà prises. Que ceux qui sont les mieux placés pour agir en aient les moyens et la responsabilité.*

Jean-Paul L'Allier

Extrait de l'Avant-propos,  
*Livre blanc municipal – L'avenir a un lieu*

## INTRODUCTION

*L'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019*, conclu l'automne dernier avec le gouvernement du Québec, reconnaît que les municipalités sont des partenaires importants dans l'offre des services permettant le maintien de la qualité de vie des citoyens. Une redéfinition de la relation entre le gouvernement et les municipalités est en cours afin d'accroître leur autonomie.

Il importe par ailleurs de souligner que les municipalités, de par leur rôle et leurs responsabilités, se retrouvent au cœur des défis de société à venir, notamment en ce qui concerne la cohésion sociale et le vivre ensemble.

Comme l'UMQ l'indiquait dans son *Livre blanc municipal – L'avenir a un lieu*<sup>1</sup>, la cohésion sociale sera un enjeu plus important à l'avenir en raison d'une diversité croissante tant générationnelle que culturelle de la société québécoise. Les municipalités devront donc s'adapter à la complexité des changements sociaux, en plus de faire face aux situations problématiques dont l'ampleur s'accroît avec la taille des municipalités comme l'itinérance, les poches de dévitalisation et l'exclusion sociale, pour ne nommer que celles-ci.

Les municipalités possèdent la capacité d'influer à long terme sur la cohésion sociale par le biais d'outils d'aménagement et d'urbanisme qui favorisent la mixité sociale, les brassages et les échanges propices à une vie communautaire riche. Elles possèdent aussi la capacité de mobiliser une panoplie de services (sécurité, services communautaires, logement social, installations sportives, loisirs, culture, bibliothèque) afin de les adapter, selon les besoins locaux, pour des clientèles vulnérables, des personnes âgées ou issues de l'immigration. Encore faut-il qu'elles aient les ressources et les moyens pour assumer ces responsabilités.

En ayant en tête ces nouvelles préoccupations, nous aborderons dans les pages suivantes les enjeux liés à l'intégration des personnes immigrantes pour les municipalités, la question de la

---

<sup>1</sup> Disponible sur le site Internet de l'UMQ : [http://www.umq.qc.ca/uploads/files/pub\\_autres/livre\\_blanc.pdf](http://www.umq.qc.ca/uploads/files/pub_autres/livre_blanc.pdf)

régionalisation de l'immigration, l'avenir des ententes entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et les municipalités, et les villes désignées pour l'accueil de réfugiés.

## **1 LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS EN MATIÈRE D'IMMIGRATION**

Plusieurs municipalités ont déjà adopté des politiques d'immigration et de gestion de la diversité ethnoculturelle adaptées à leur réalité locale. Que ce soit pour attirer de nouveaux résidents sur leur territoire, sensibiliser leur population à l'interculturalité, adapter leurs services de proximité aux nouveaux résidents ou répondre à un besoin de main-d'œuvre spécialisée pour les entreprises situées sur leur territoire, ces municipalités ont déjà mis en place certaines mesures en cette matière.

Nous en sommes toutefois à un moment charnière. Plusieurs des ententes spécifiques que certaines municipalités avaient conclues avec le MIDI sont arrivées à échéance. Les Conférences régionales des élus, qui avaient conclu elles aussi des ententes spécifiques en matière d'immigration, ont été abolies. Le MIDI a également réorganisé ses services et a fermé ses directions régionales qui avaient un lien direct avec les municipalités proactives en ce domaine. Une nouvelle loi et une nouvelle politique seront adoptées dans les prochains mois, mettant ainsi la table à une redéfinition du rôle des municipalités pour l'accueil et l'intégration des immigrants.

L'UMQ tient premièrement à souligner qu'elle adhère à la vision proposée dans la prochaine politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion : « Le Québec, une société francophone, inclusive et fière de sa diversité, qui aspire à une plus grande cohésion sociale par la participation de chacune et chacun à la vie collective et qui conçoit l'immigration comme une richesse essentielle à son développement. »<sup>2</sup>

Nous adhérons aussi fortement à l'un des principes directeurs proposés dans cette prochaine politique, soit celui de la subsidiarité, principe que défend l'UMQ depuis de nombreuses années. L'UMQ définit ce principe ainsi : le niveau de décision doit se situer le plus près possible du lieu d'action et d'intervention, et ce, dans le respect des missions institutionnelles et des compétences des acteurs concernés.

---

<sup>2</sup> *Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion*, ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, décembre 2014, p. 4.

L'UMQ souhaite donc que ce principe soit appliqué dans la nouvelle approche partenariale avec les municipalités et les acteurs des milieux de vie pour édifier des collectivités accueillantes et inclusives que le MIDI veut mettre en place. Or, nous avons très peu d'informations sur cette approche de la part du MIDI.

Selon nous, les municipalités peuvent exercer un leadership important dans leur milieu :

- en favorisant les échanges et le dialogue entre les différents acteurs du milieu afin d'identifier les besoins des nouveaux arrivants;
- en soutenant les organismes communautaires œuvrant sur le terrain;
- en servant de modèle par leurs politiques d'embauche favorisant la diversité culturelle au sein de leur fonction publique;
- en sensibilisant la population, par différents outils de communication, au respect des différences culturelles et en luttant contre les préjugés et le racisme.

Les municipalités qui s'engagent dans cette démarche doivent pouvoir compter sur le soutien et l'accompagnement du MIDI. Nous avons toutefois constaté une baisse significative des sommes consacrées aux municipalités dans les derniers budgets de ce ministère. Plusieurs des municipalités avec qui nous avons parlé à ce sujet ont également constaté ce désinvestissement de la part du MIDI. En 2014-2015, une somme de 2,1 millions de dollars a été transférée aux municipalités et en 2015-2016, cette somme a été amputée de moitié, s'élevant à 980 000 \$<sup>3</sup>, ce qui est nettement insuffisant compte tenu des défis à venir dans ce domaine dans les prochaines années. Nous ne savons pas non plus ce qu'il est advenu des sommes prévues dans les ententes spécifiques conclues avec les Conférences régionales des élus et si les municipalités pourront y avoir accès dans le futur.

Les nouvelles ententes de partenariat avec les municipalités devraient aussi pouvoir être échelonnées sur plusieurs années. Beaucoup d'efforts sont mis dans le renouvellement annuel ou bisannuel, ce qui ralentit souvent les mesures que souhaitent mettre en place les municipalités.

---

<sup>3</sup> Secrétariat du Conseil du trésor, Budget de dépenses - Crédits des ministères et organismes, 2014-2015 (p. 154), 2015-2016 (p. 136)

Des ententes d'une durée de trois à cinq ans permettraient donc une meilleure planification et donneraient davantage de temps pour mettre en place des mesures structurantes.

**Recommandation 1**

L'UMQ demande que le principe de subsidiarité soit appliqué dans la nouvelle approche partenariale que souhaite mettre en place le MIDI avec les municipalités et que celles-ci soient formellement consultées afin d'en définir les termes.

**Recommandation 2**

L'UMQ demande que les nouvelles ententes de partenariat entre les municipalités et le MIDI soient modulées en fonction des spécificités locales et des besoins des personnes immigrantes et qu'elles aient une durée minimum de trois ans.

**Recommandation 3**

L'UMQ demande que le MIDI rétablisse les sommes auxquelles les municipalités avaient auparavant accès pour la conclusion d'ententes spécifiques en matière d'immigration.

## 2 LA RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION

La ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, madame Kathleen Weil, a exprimé à plusieurs reprises dans les derniers mois sa volonté que davantage d'immigrants s'établissent dans les différentes régions du Québec. Le projet de loi propose donc de revoir la sélection des immigrants afin de tenir davantage compte des besoins de main-d'œuvre des régions, ce que l'UMQ accueille favorablement.

D'après notre compréhension, le MIDI devra tenir compte des plans d'action régionaux en matière de main-d'œuvre et d'emploi qui seront réalisés lorsque le projet de loi n° 70, *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi*, aura été adopté.

Alors que les directions régionales du MIDI ont été abolies ainsi que les Conférences régionales des élus, qui dans certains cas, jouaient un rôle dans la planification régionale de l'immigration, l'UMQ se demande comment cette intensification de la régionalisation sera mise en œuvre. Est-ce que le milieu municipal sera mis à contribution? Est-ce que de nouvelles tables de concertation, à l'échelle régionale, seront mises en place? Nous n'avons malheureusement pas les réponses à ces importantes questions.

D'autre part, lors de nos consultations avec nos membres à ce sujet, certains ont souligné l'importance de moduler les critères pour les services offerts aux immigrants qui s'installent dans des municipalités de plus petite taille. Pour les cours de francisation, par exemple, il est nécessaire d'avoir un minimum de quinze personnes avant d'ouvrir une classe. Or, dans certains cas, il peut se passer plusieurs mois avant de pouvoir arriver à ce nombre, ce qui retarde la francisation de nombreux immigrants et ainsi, leur intégration sur le marché du travail. Si ces personnes ne réussissent pas ensuite à se trouver du travail, elles seront sans doute tentées de quitter leur région d'accueil.

Il reste aussi beaucoup de sensibilisation à faire du côté des employeurs afin de les encourager à embaucher des personnes immigrantes. La question de la reconnaissance des diplômes et de l'expérience acquise dans le pays d'origine est encore un obstacle pour de nombreux arrivants. L'UMQ encourage le MIDI à poursuivre activement ses efforts à ce sujet.

L'UMQ, de son côté, continue son travail de sensibilisation et prépare une formation à l'intention des élus municipaux et des directeurs généraux afin de les aider à mieux comprendre les enjeux liés l'immigration et à la diversité ethnoculturelle dans la gestion municipale. Cette formation sera offerte en juin prochain.

**Recommandation 4**

L'UMQ demande que les municipalités soient consultées lors de la planification régionale de l'immigration afin de tenir compte de leur réelle capacité d'accueil et d'intégration en matière d'emplois, de services, d'infrastructures, de logement et de transport.

**Recommandation 5**

L'UMQ demande que le MIDI poursuive son travail de sensibilisation auprès des employeurs et facilite la reconnaissance des diplômes et des acquis pour les personnes immigrantes.

### **3 LES VILLES DÉSIGNÉES POUR L'ACCUEIL DE RÉFUGIÉS**

L'automne dernier, lors des discussions qui ont eu lieu entre les différents paliers de gouvernement concernant l'accueil de réfugiés syriens, nous avons reçu plusieurs demandes de la part de municipalités qui n'étaient pas inscrites sur la liste officielle du MIDI. Ces municipalités auraient voulu collaborer à cet accueil, mais elles n'en ont pas eu la possibilité.

Afin de mieux répartir les efforts de chacun pour l'accueil de ces personnes, il serait nécessaire d'offrir la possibilité aux municipalités qui le désirent et qui ont des organismes consacrés à l'accueil d'immigrants sur leur territoire, de s'inscrire.

Il importe également de souligner que l'intégration de ces personnes à notre société, compte tenu des difficultés qu'elles ont connues dans leurs pays d'origine, comporte un niveau de difficulté plus important et que le soutien et leur accompagnement devront être plus soutenus. En ce sens, l'UMQ souhaite que des ressources suffisantes soient mises en place pour faciliter leur intégration à long terme.

#### **Recommandation 6**

L'UMQ demande d'inclure les municipalités qui désirent accueillir des personnes réfugiées à la liste actuelle des municipalités désignées à cet effet.

## CONCLUSION

L'accueil et l'intégration réussis des personnes immigrantes demandent des efforts constants et soutenus. Plusieurs municipalités sont prêtes à agir de manière importante pour que les nouveaux arrivants sur leur territoire contribuent au développement social, économique et culturel de nos communautés. Encore faut-il qu'elles aient les ressources et les moyens de le faire.

Or, plusieurs des municipalités que nous avons consultées lors de la rédaction de ce mémoire sentent un désinvestissement de la part du MIDI et une difficulté à conclure de nouvelles ententes de partenariat.

L'UMQ souhaite que l'adoption de la nouvelle loi sur l'immigration et d'une politique donne un nouveau souffle aux relations que les municipalités entretiennent avec le MIDI pour bâtir des milieux de vie accueillants et inclusifs.

## SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

L'Union des municipalités du Québec recommande au ministère de l'Immigration, de la Diversité et l'Inclusion ce qui suit :

1. Que le principe de subsidiarité soit appliqué dans la nouvelle approche partenariale que souhaite mettre en place le MIDI avec les municipalités et que celles-ci soient formellement consultées afin d'en définir les termes.
2. Que les nouvelles ententes de partenariat entre les municipalités et le MIDI soient modulées en fonction des spécificités locales et des besoins des personnes immigrantes et qu'elles aient une durée minimum de trois ans.
3. Que le MIDI rétablisse les sommes auxquelles les municipalités avaient auparavant accès pour la conclusion d'ententes spécifiques en matière d'immigration.
4. Que les municipalités soient consultées lors de la planification régionale de l'immigration afin de tenir compte de leur réelle capacité d'accueil et d'intégration en matière d'emplois, de services, d'infrastructures, de logement et de transport.
5. Que le MIDI poursuive ses mesures de sensibilisation auprès des employeurs et facilite la reconnaissance des diplômes et des acquis des personnes immigrantes.
6. D'inclure les municipalités qui désirent accueillir des personnes réfugiées à la liste actuelle des municipalités désignées à cette fin.



**Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec :**

**Sylvie Pigeon  
Conseillère aux politiques  
Union des municipalités du Québec  
680, rue Sherbrooke Ouest  
Bureau 680  
Montréal (Québec) H3A 2M7  
Tél. : 514-282-7700, poste 272  
Courriel : [spigeon@umq.qc.ca](mailto:spigeon@umq.qc.ca)**

